

RÉHABILITATION VRD D'UN PARC IMMOBILIER DE 1 050 LOGEMENTS

1. Maître de l'Ouvrage

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès
Boîte postale 812
97388 KOUROU CEDEX
Téléphone : 05 94 32 10 34
Télécopie : 05 94 32 29 95

2. Procédure de passation du marché

Marché de Maîtrise d'œuvre.

Appel d'offres ouvert en vertu de l'article 29 du décret 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

3. Objet de la consultation

Marché de Maîtrise d'œuvre VRD pour la réhabilitation VRD d'un parc immobilier de 1 050 logements.

Les travaux de Bâtiment feront l'objet d'une seule tranche de réalisation et sont répartis en trois (3) lots définis ci-après :

- Lot 1 : Secteurs Macouria et Sinnamary
- Lot 2 : Secteur Ames Claires à Rémire-Montjoly
- Lot 3 : Secteurs Oyanas et Uranus à Cayenne

4. Contenu de la mission qui sera confiée à l'attributaire

Mission TEMOIN au sens de la loi MOP et de ses décrets d'application.

Cette mission sera complétée par une mission complémentaire de « DIAGNOSTIC » définie à l'article 1.2 du R.C..

5. Caractéristiques principales

Les travaux consisteront essentiellement en :

- la reprise de réseaux gravitaires EU et EP
- la réhabilitation de réseaux d'éclairage publics, et éventuellement de réseaux BT et téléphonique
- la réhabilitation de voiries et parkings
- l'amélioration des cheminements et espaces communs

Le coût prévisionnel des travaux de réhabilitation des VRD est estimé à :

- Lot 1 : 1,3 M€,
- Lot 2 : 2,6 M€,
- Lot 3 : 1,7 M€,

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 4^{ème} trimestre 2010,

Mode de dévolution des marchés de travaux : entreprises en corps d'état séparés,

Variantes : non autorisées.

6. Modalités de financement – paiement

Financement : fonds propres du Maître d'Ouvrage.

Paiement : 30 jours fin de mois, par virement bancaire.

7. Conditions de participation

L'appel d'offres s'adresse à un bureau d'études techniques ayant les compétences requises en ayant les compétences requises en VRD.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française.

Le délai d'engagement est de 120 jours.

L'unité monétaire retenue par l'organisme qui passe le marché est l'euro (€).

8. Présentation des offres

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous une seule enveloppe cachetée. Ce dossier comprendra les pièces suivantes :

A- Les justificatifs à produire obligatoirement quant aux qualités et capacités du candidat sont les suivants :

NOTA : exceptée la DC4 , ces documents sont à produire :

- *en cas de groupement d'entreprises : par tous les candidats du groupement y compris le mandataire,*
- *en cas de sous-traitance : par le ou les sous-traitants désignés.*

1- documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise,

2- lettre de candidature (DC4) dûment complétée, datée et signée,

3- déclaration du candidat (DC5) dûment complétée, datée et signée,

NOTA : l'attention des candidats est attirée sur l'importance des renseignements à fournir sur ces deux derniers documents, pour lesquels chaque rubrique devra être remplie avec soin, notamment pour l'examen des capacités techniques et financières (chiffre d'affaires des 3 dernières années), critères de choix pour la sélection des candidats « admis à dire »,

4- déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (DC6) dûment complété, daté et signé

5- attestation sur l'honneur datée et signée du candidat justifiant la régularité de sa situation fiscale et sociale au 31/12/2009,

NOTA : les imprimés DC4, DC5 et DC6 sont disponibles gratuitement sur le site : www.simko.fr

6- copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire,

7- déclaration sur l'honneur datée et signée du candidat indiquant qu'il ne fait l'objet d'aucune interdiction de soumissionner (article 8 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005),

8- extrait Kbis ou équivalent,

9- attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle,

B- Un **projet de marché** comprenant :

1- l'acte d'engagement : dûment complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du prestataire

NOTA : en cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le candidat doit compléter cet acte d'engagement qui sera accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement (ces demandes sont formulées dans l'annexe de l'acte d'engagement).

2- le C.C.A.P.

3- le détail du calcul de la rémunération avec indication du personnel affecté sur chaque élément de mission et de la durée de leur intervention.

C- Les **documents explicatifs** :

Au projet de marché, sera joint le **mémoire justificatif et explicatif** comportant au moins les informations suivantes :

- 1- Moyens humains du BET (organisation du BET),
- 2- Moyens matériels du BET,
- 3- Références du BET, profils et compétences du personnel
- 4- Note méthodologique concernant le déroulement des études et des travaux avec établissement d'un planning détaillé des phases études et travaux ainsi que le personnel affecté à chacune d'elles

NOTA : il est précisé que ces documents explicatifs sont indispensables pour permettre de juger de la « valeur technique » de l'offre. L'absence d'un ou plusieurs de ces documents pénaliserait de manière non négligeable la valeur de l'offre.

9. Réception des offres

Les plis (sur support papier) devront être déposés contre récépissé ou transmis sous pli recommandé avec accusé de réception postale à :

Monsieur le Directeur Général
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès
Boîte postale 812
97388 KOUROU CEDEX

L'enveloppe portera de façon apparente la mention suivante :

« Marché de Maîtrise d'œuvre pour
la réhabilitation VRD d'un parc immobilier
de 1 050 logements
Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

10. Délai de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au 27 septembre 2010 à 12h.

11. Critères d'attribution

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés et signés seront éliminés.

Le représentant du pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Valeur technique, comptant pour 50 %
- Prix des prestations, comptant pour 30 %
- Délai d'études, comptant pour 20 %

12. Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- le règlement de consultation,
- l'acte d'engagement,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- les plans de situation et fiches des opérations

Il sera disponible gratuitement à la SIMKO, sur demande par télécopie au 05 94 32 29 95.

13. Renseignements d'ordre administratif et technique

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès
Boîte postale 812
97388 KOUROU CEDEX
Téléphone : 05 94 32 10 34
Télécopie : 05 94 32 29 95

14. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est :

Tribunal de Grande Instance de Cayenne

7, avenue du Général de Gaulle

97300 CAYENNE

Téléphone : 05 94 29 76 30.

Les candidats, dont la candidature et/ou l'offre n'ont pas été retenues, ont un délai de 2 (deux) mois à compter de la notification de ce rejet pour introduire un recours auprès du greffe du tribunal.

15. Autres organes de publication

Transmis au JOUE et au BOAMP le 3 août 2010.

Site internet du Maître d'ouvrage : www.simko.fr rubrique « Appels à concurrence ».

16. Date d'envoi de l'avis à la publication

Le 3 août 2010